

Votre laboratoire applique des tarifs conformes aux tarifs de l'Assurance Maladie et définis dans la Nomenclature des Actes de Biologie Médicale (NABM). Ces tarifs ne peuvent être dépassés.

Tarifs des principaux prélèvements :

- Ponction veineuse directe : de 3,78 à 6,38 €
- Ponction veineuse enfant de moins de 5 ans : 12,60 €
- Prélèvements gynécologiques et aseptiques : 5,76 €

Actes concernant les examens de biologie médicale :

- Lettre B cotation = 0,25 €
- Chaque analyse est facturée selon un multiple de la lettre B comme défini dans la NABM

La nomenclature des actes de Biologie Médicale en vigueur est à la disposition des patients sur simple demande, et consultable sur place.

FACTURATIONS DIVERSES

Facturation des relances et des impayés :

	Frais
1 ^{ère} relance	1,16 €
2 ^{ème} relance	2,32 €
Mise en contentieux	En fonction du dossier

TRANSMISSION DES RESULTATS AU MEDECIN PRESCRIPTEUR DE FACON SYSTEMATIQUE SAUF AVIS CONTRAIRE A PRECISER LORS DE L'ENREGISTREMENT DU DOSSIER

Le rendu des résultats se fera uniquement au laboratoire ou par internet via notre serveur de résultat Mysynlab (mesresultats.synlab.fr). Compte tenu de l'augmentation historique du prix du timbre une participation aux frais postaux vous sera facturée pour toute demande de transmission par courrier de vos comptes-rendus.

Seul le médecin prescripteur continuera à recevoir les résultats sans frais complémentaire.

LISTE DES ANALYSES HORS NOMENCLATURE

Il s'agit d'analyses non remboursées par les organismes sociaux. Elles restent à la charge des assurés y compris ceux bénéficiant d'une ALD ou CMU.

En cas de prescription d'une analyse hors nomenclature, une information est systématiquement faite au patient avant analyse afin de recueillir son consentement. Le patient reste libre de s'opposer à sa réalisation.

La liste des analyses hors nomenclature est disponible et consultable sur simple demande